MINISTERE DES MINES ET DE L'ENERGIE

REPUBLIQUE TOGOLAISE Travail – Liberté - Patrie

CABINET

ARRETE N° ______/MME/CAB/2010

portant nomination des membres du Comité de Pilotage de l'Initiative

pour la Transparence dans les Industries Extractives

LE MINISTRE DES MINES ET DE L'ENERGIE,

Vu la Constitution du 14 octobre 1992;

Vu la loi n° 96-004/PR du 26 février 1996 portant code minier de la République togolaise ; Vu le décret n°2008-050/PR du 7 mai 2008 relatif aux attributions des ministres d'Etat et ministres ;

Vu le décret n°2008-090/PR du 29 juillet 2008 portant organisation des départements ministériels ;

Vu le décret N°2010-024/PR du 30 mars 2010 portant création, attributions, composition organisation et fonctionnement des organes de mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE);

Vu le décret n°2010-035/PR du 07 mai 2010 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret n°2010-036/PR du 28 mai 2010 portant composition du gouvernement ;

Vu la lettre n°2219/MEF/SP-PRPF du 25 juin 2009 relative à la manifestation du gouvernement togolais d'adhérer à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE); Considérant les nécessités de service,

ARRETE:

Article 1^{er}: Les personnes dont les noms suivent, sont nommées membres du Comité de Pilotage ITIE conformément aux articles 12 et 13 du décret N°2010-024/PR du 30 mars 2010 portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement des organes de mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE).

1. Le Secteur Public

Au titre des ministères

- Monsieur Akomola Idrissou TCHALA, géographe au ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales;
- Monsieur Fortuné Malou Saou ANIKO, chargé d'études à la direction du commerce extérieur au ministère du commerce et de la promotion du secteur privé.

- Au titre de l'Assemblée Nationale
 - Honorable Dago YABRE, 1^{er} questeur;
 - Honorable Kossi AMEGNONAN, président du groupe parlementaire CAR.
- Au titre de la BCEAO
 - Monsieur José Picard Comlan AKAKPOVI (direction nationale de la BCEAO pour le Togo).
- Au titre de l'APBEF
 - Monsieur Koffi Kpakpovi GOEH-AKUE, directeur général de BRS TOGO
- 2. Le Secteur Extractif
 - Au titre des sociétés extractives minières
 - Monsieur Bikiliniwé AKPAO, conseiller du directeur général de la Société Nouvelle des Phosphate du Togo (SNPT);
 - Monsieur Narayanan PANKAJ, contrôleur administratif à WACEM;
 - Monsieur Paloukimondome ASSIH-EDEOU, géologue Conseil à MM Mining.
 - Au titre des sociétés extractives de l'eau
 - Monsieur Mohamed BOURHIM, directeur général adjoint de Voltic Togo;
 - Monsieur Seth FIAWOO, ingénieur en management industriel à la Brasserie BB/Eau vitale
 - Au titre des sociétés extractives des matériaux de carrière.
 - Monsieur Elias ZGHAIB, directeur général de Togo Carrière.
- 3. La Société Civile
 - Au titre des organisations
 - Monsieur Mensah TODZRO (FONGTO);
 - Monsieur Aristide DJENDA (UONGTO);
 - Monsieur Kete Yawo KLEGBE (Union Nationale des Syndicats Indépendants du Togo et réseau de lutte contre le Trafic des Enfants);
 - Monsieur Koffi MONDE (Association des Sinistrés des Phosphates du Togo).

Au titre des médias

- Monsieur Piabalo TCHANDAO, directeur administratif à l'EDITOGO;
- Monsieur Elom Mawukoenya Koami DOMENI (Union des Journalistes Indépendants du Togo).

Article 2 : Le Comité de Pilotage – ITIE peut faire appel à toute personne ressource dont les compétences sont jugées utiles pour la tenue de ses travaux.

Article 3 : Le directeur de cabinet du ministre des mines et de l'énergie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel de la République Togolaise.

Fait à Lomé, le 15 JUIL 2010



Dammipi NOUPOKOU

AMPLIATIONS PR PM 1 SGG 1 CAB MME 2 CAB MEF 1 SP-PRPF 1 Tous ministères 30 Secrétariat Int. ITIE 1 ITIE Togo 2 Intéressés 18 JORT

pour ampliation,

Le directeur de cabinet

Assoumatine Sartchi AÏSSAH